



angers Loire métropole

communauté d'agglomération

Atoll : signature convention de partenariat pour l'emploi et la formation

Jeudi 30 juin 2011



Relations presse

Angers Loire Métropole

Corine BUSSON-BENHAMMOU

CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 05 40 33 - Fax : 02 41 05 39 29

Le contexte

L'Atoll, parc commercial situé à l'entrée ouest de l'agglomération angevine ouvrira ses portes au public en mars 2012. D'une surface de 87.000 m², il proposera une offre thématique autour de la maison, de son équipement et de sa décoration. Il prend la forme d'une ellipse légèrement inclinée, qui permettra de créer en son centre un large espace végétalisé destiné à accueillir des lieux de restauration, un point d'accueil pour les enfants, des jardins. Il comportera 2.700 places de stationnement.

La Compagnie de Phalsbourg investit dans ce centre commercial avec l'implantation de nombreux magasins/boutiques dont plusieurs grandes unités telles que Alinéa (12.000 m²), Castorama (12.000 m²), Boulanger (4.500 m²) et But (4.000 m²).

Ce projet d'envergure représente un investissement d'environ 170 millions d'€. Il totalisera **800 emplois** au sein des différentes enseignes dont **400 emplois nouveaux**.

L'Atoll a reçu en juin 2009 la certification NF Bâtiments Tertiaires associée HQE[®] de Certivéa.

Les enjeux

- **Pour la compagnie Phalsbourg :**
 - S'impliquer largement aux côtés des nouvelles enseignes dans leur implantation ;
 - Permettre à chaque enseigne de couvrir ses besoins en ressources humaines pour l'ensemble des postes à pourvoir ;
 - Affirmer sa position d'entreprise engagée et sensible à l'économie du territoire.

- **Pour Angers Loire Métropole :**
 - Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
 - Développer un pôle commercial dédié à l'équipement de la maison qui soit à la fois structurant pour l'équilibre du territoire et créateur d'emplois pour sa population ;
 - Permettre aux habitants du territoire d'accéder à l'emploi.

- **Pour la Maison de l'emploi d'Angers :**
 - Affirmer une ambition partagée de développement de l'emploi durable, facteur de cohésion sociale sur le territoire ;
 - Favoriser l'intégration des publics du territoire en difficulté d'accès à l'emploi (seniors, jeunes, personnes handicapées...) dans les entreprises de l'ATOLL, favorisant ainsi la diversité;
 - Contribuer au maintien dans l'emploi des salariés et sécuriser les parcours professionnels en apportant un appui à l'analyse des besoins en matière de ressources humaines des enseignes et aux mises en œuvre des actions ad hoc qui en découlent.

L'objet de la convention

Dans le cadre de l'implantation de l'Atoll à Beaucouzé, une cellule emploi formation est mise en place pour accompagner les entreprises en vue de faciliter et simplifier leur processus de recrutement, et de proposer également un soutien pérenne à la gestion de leurs ressources humaines, avec pour objectif un appui à une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) sur le parc commercial.

Ce partenariat vise à prendre en compte la Responsabilité Sociale des Entreprises dans ce projet innovant d'implantation.

Le pilotage et l'animation de cette cellule emploi formation sont confiés à la Maison de l'emploi d'Angers.

La mise en œuvre opérationnelle de la convention :

Le plan d'actions

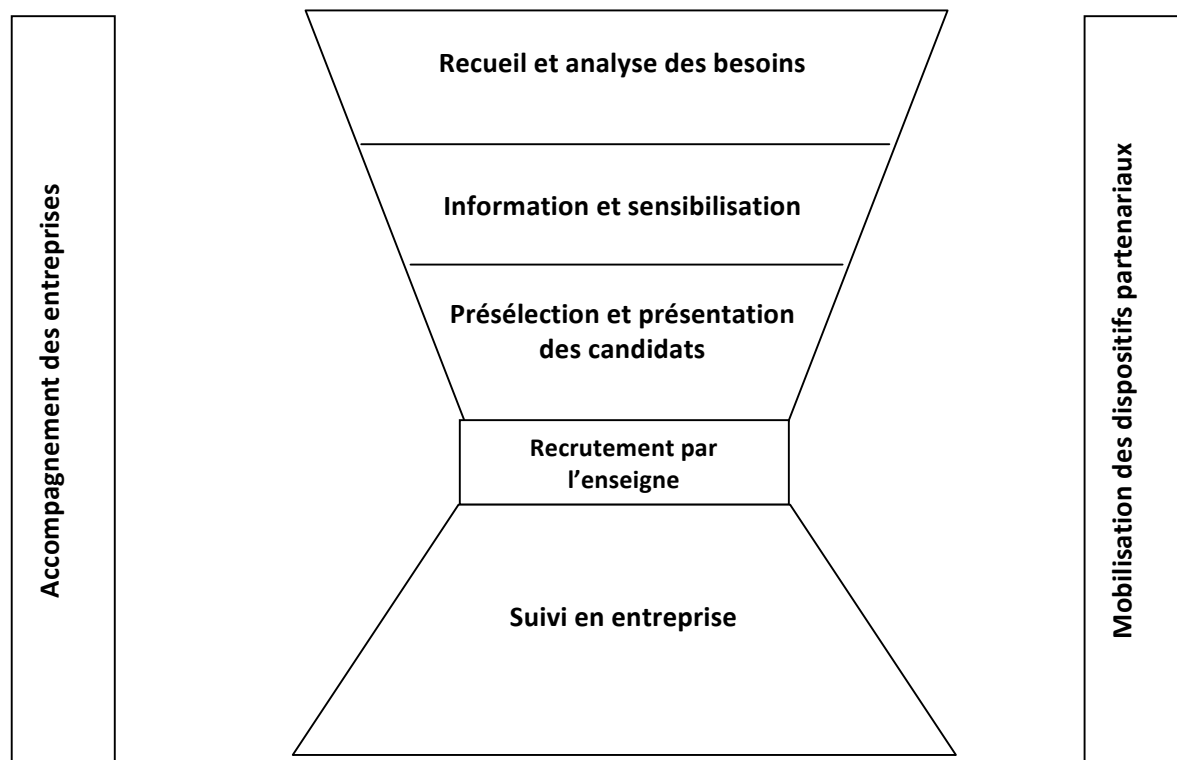
Un plan d'actions concerté sera élaboré par la cellule emploi formation pour répondre, au mieux, aux besoins des enseignes. Il visera à :

- Faciliter et simplifier les processus de recrutement
- Identifier et mobiliser l'ensemble des dispositifs et moyens permettant d'intégrer des publics en difficulté d'accès à l'emploi (jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap,...)
- Faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés
- Développer les compétences et sécuriser les parcours professionnels des salariés
- Apporter un appui aux enseignes qui procèdent au transfert des salariés en évaluant avec ces dernières leurs besoins d'actions pour l'adaptation aux postes dans la nouvelle structure
- Accompagner les enseignes dans le déploiement de leurs démarches de responsabilité sociale : management des compétences, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, actions sur les conditions de travail, gestion des âges et de la diversité.

Il sera formalisé par la **signature, en septembre 2011, d'une convention opérationnelle associant les acteurs locaux de l'emploi** suivants : la Maison de l'emploi d'Angers, l'Etat, la Région Pays-de-la-Loire, le Département de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole, la CCI du Maine-et-Loire, Pôle emploi, la Mission Locale Angevine, Cap emploi, AGEFOS-PME, FORCO, OPCALIA (les trois organismes paritaires collecteurs agréés concernés par l'Atoll) et Retravailler dans l'Ouest.

Les différentes phases du recrutement des emplois nouveaux

Les partenaires de la cellule emploi formation interviendront dans toutes les phases de recrutement :



Les différentes phases de transfert des emplois existants sur le territoire

Les partenaires de la cellule emploi formation interviendront également dans les phases de transfert :

